

Pourquoi s'assurer dans notre organisme :

- 1) Nous avons des contrats avec de bonnes garanties et un coût raisonnable.
- 2) Notre organisme est à taille humaine vous ne serez pas un numéro.
- 3) Vous aurez un interlocuteur dédié que vous aurez au téléphone quand vous aurez besoin de nous joindre c'est particulièrement appréciable.
- 4) Vous ne tomberez jamais sur une plate forme téléphonique c'est très désagréable.
- 5) Nous avons des clients sur toute la France et dans le monde, et nous réglons nos dossiers rapidement.

**Vous pouvez donner nos coordonnées à vos connaissances,
vous leur rendrez un service très utile, merci.**

VI/ LE CONTRAT TEMPORAIRE : de 1 mois à 1 an.

Ce contrat couvre les frais de santé. Les garanties sont acquises pour la durée du contrat dans l'espace Schengen et pour les séjours en France, ou pour la période nécessaire pour rentrer à la sécurité sociale française. Il a deux options :

L'option 1 :

- Les hospitalisations à 100% de la base de remboursement de la sécurité sociale française, c'est suffisant pour un hôpital ou une clinique, **et c'est le plus important.**
- Les soins divers hors hospitalisation à 100% de la base de remboursement, moins une franchise de 30€ par acte médical sur certains postes.
- L'assistance et le rapatriement sont compris.

Ce contrat peut se faire pour une durée de 1 mois, 2 mois ou 3 mois maximum.

Sa particularité, il est peu coûteux.

L'option 2 :

- a des remboursements plus élevés. Ils sont calculés sur les frais réels. Il peut garantir jusqu'à 12 mois.
- L'assistance et le rapatriement sont compris, plus d'autres garanties.

TRES IMPORTANT : Nous répondrons immédiatement à toutes questions que vous vous posez.

Pour avancer rapidement, il faut remplir le formulaire de contact et nous l'adresser.

A message, notez vos souhaits, ce qui peut nous aider pour l'étude, et le traitement médical si vous en avez un.

A réception je vous appellerai au téléphone pour bien cerner ce qui aurait pu échapper et vous proposerez ce que vous recherchez. Nous vous ferons parvenir après cet entretien :

- le questionnaire de santé,
- le tableau des garanties,
- le coût et des informations complémentaires,
- le bulletin d'adhésion sans engagement.